

Pour une ville apaisée

Zone Piétonne

Zones 30

Zones de rencontre

l'exemple de METZ

René DARBOIS

*Adjoint au Maire en charge de
l'Ecologie urbaine, du Développement
durable et solidaire*



Zone Piétonne - Zones 30 - Zones de rencontre

METZ : le contexte

- Données générales
- La zone piétonne
- Hiérarchisation du réseau

Déploiement des zones 30

- Principe
- Déploiement
- Visibilité
- Démocratie participative
- Communication

Situation géographique



Verdun 50 mn

Sarrebruck 50 mn

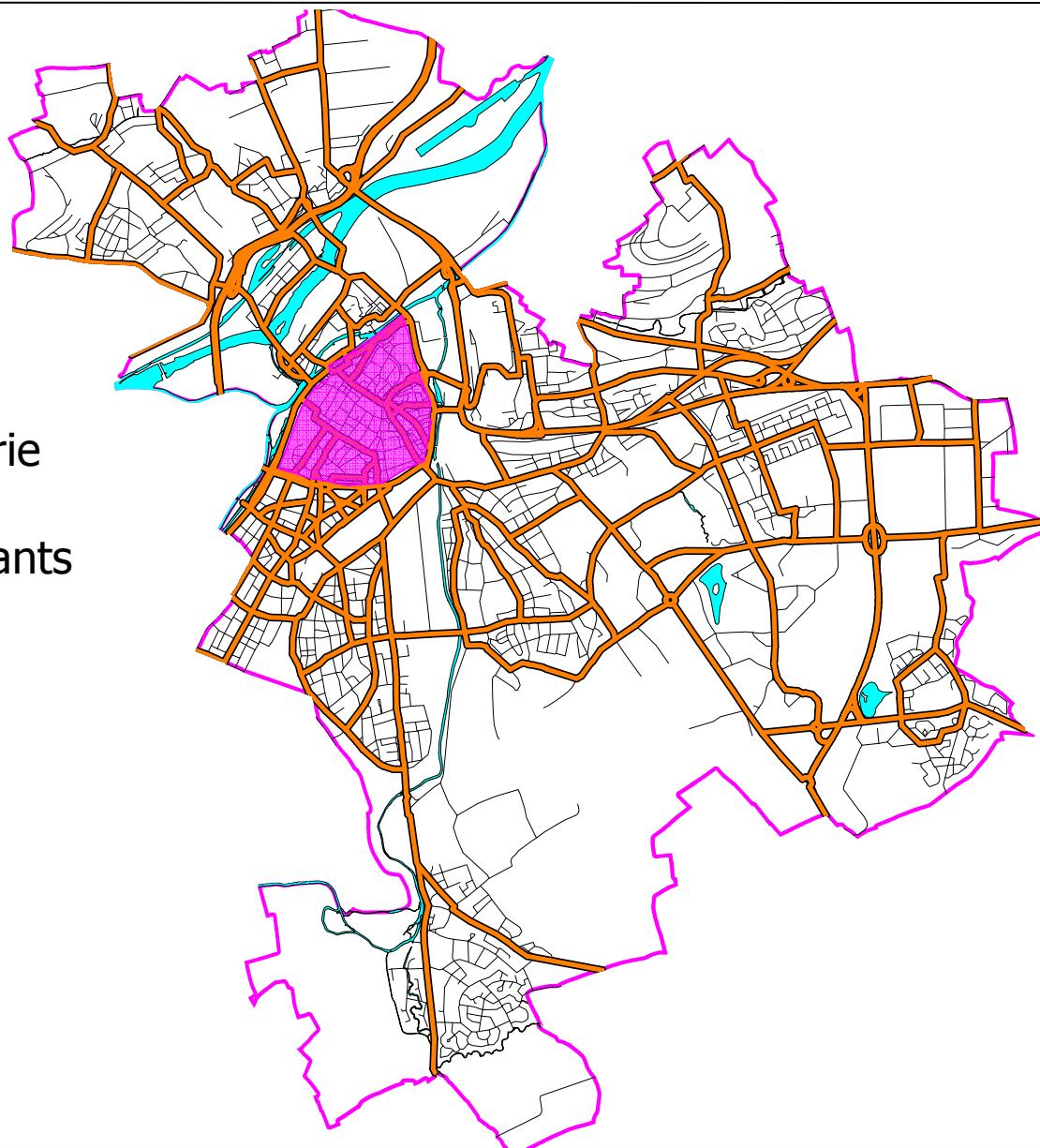
Nancy 40 mn

Une Ville Centre

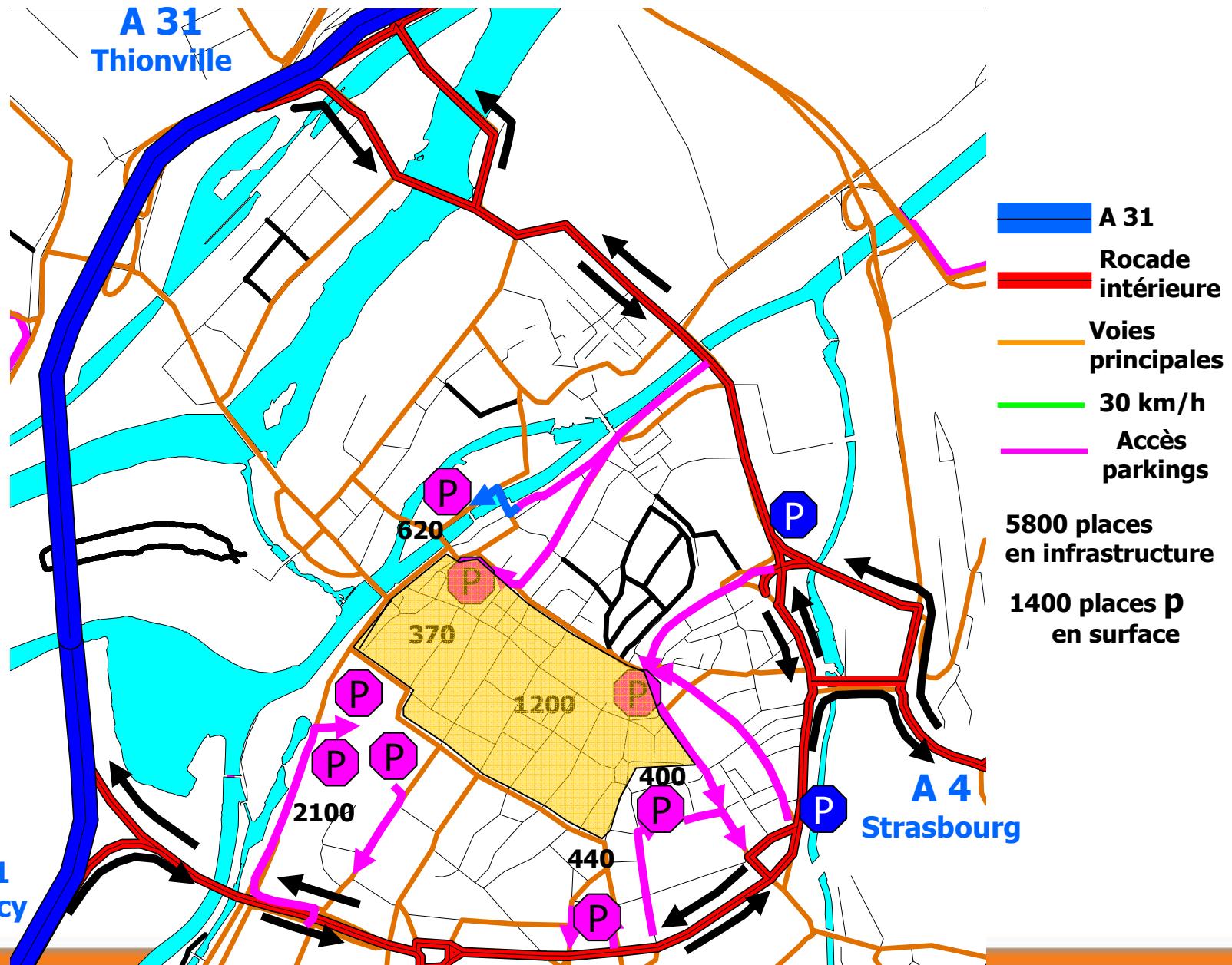
42 km²

360 km de voirie

129.000 Habitants



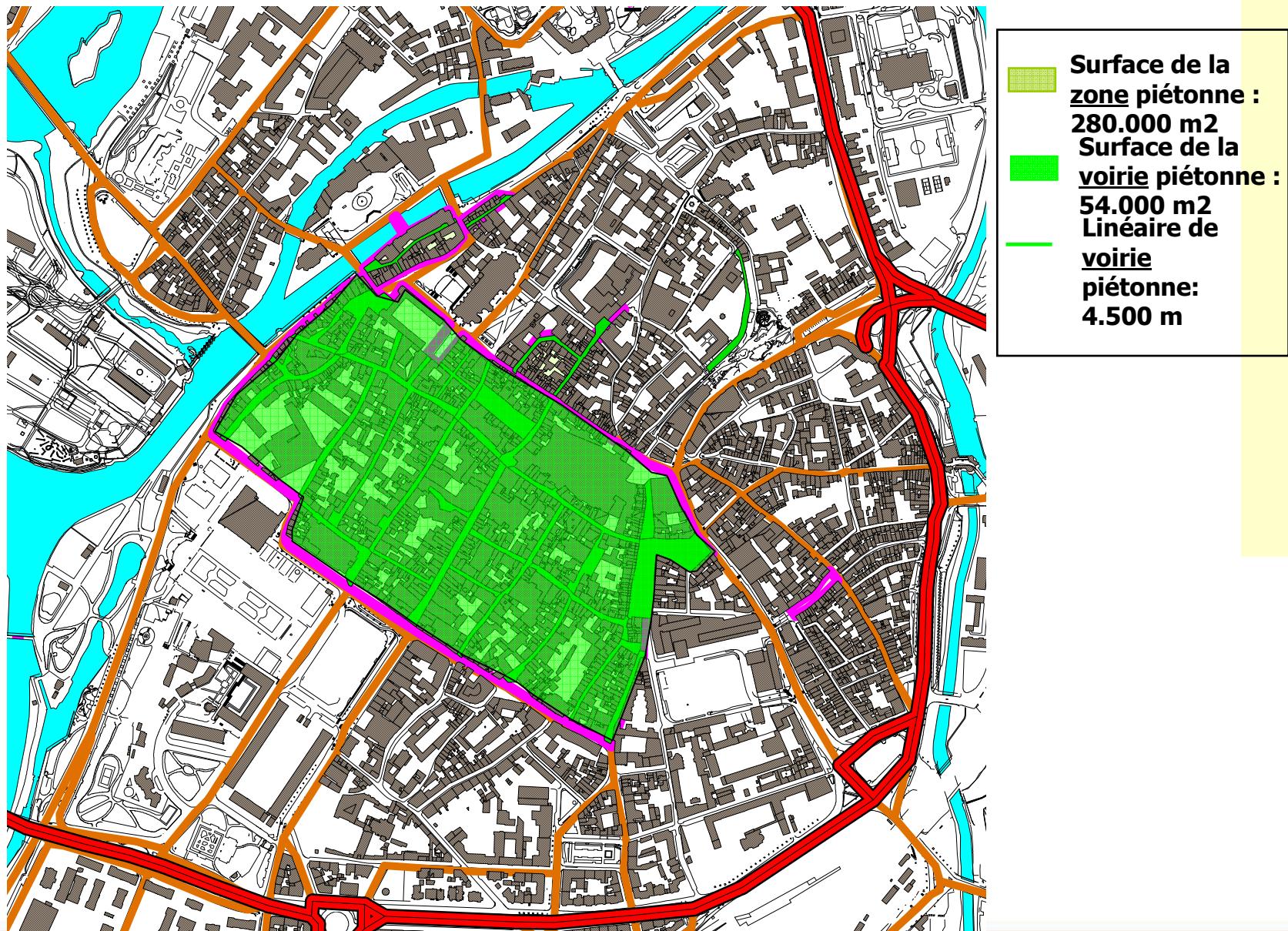
Organisation des circulations aux abords du centre ville



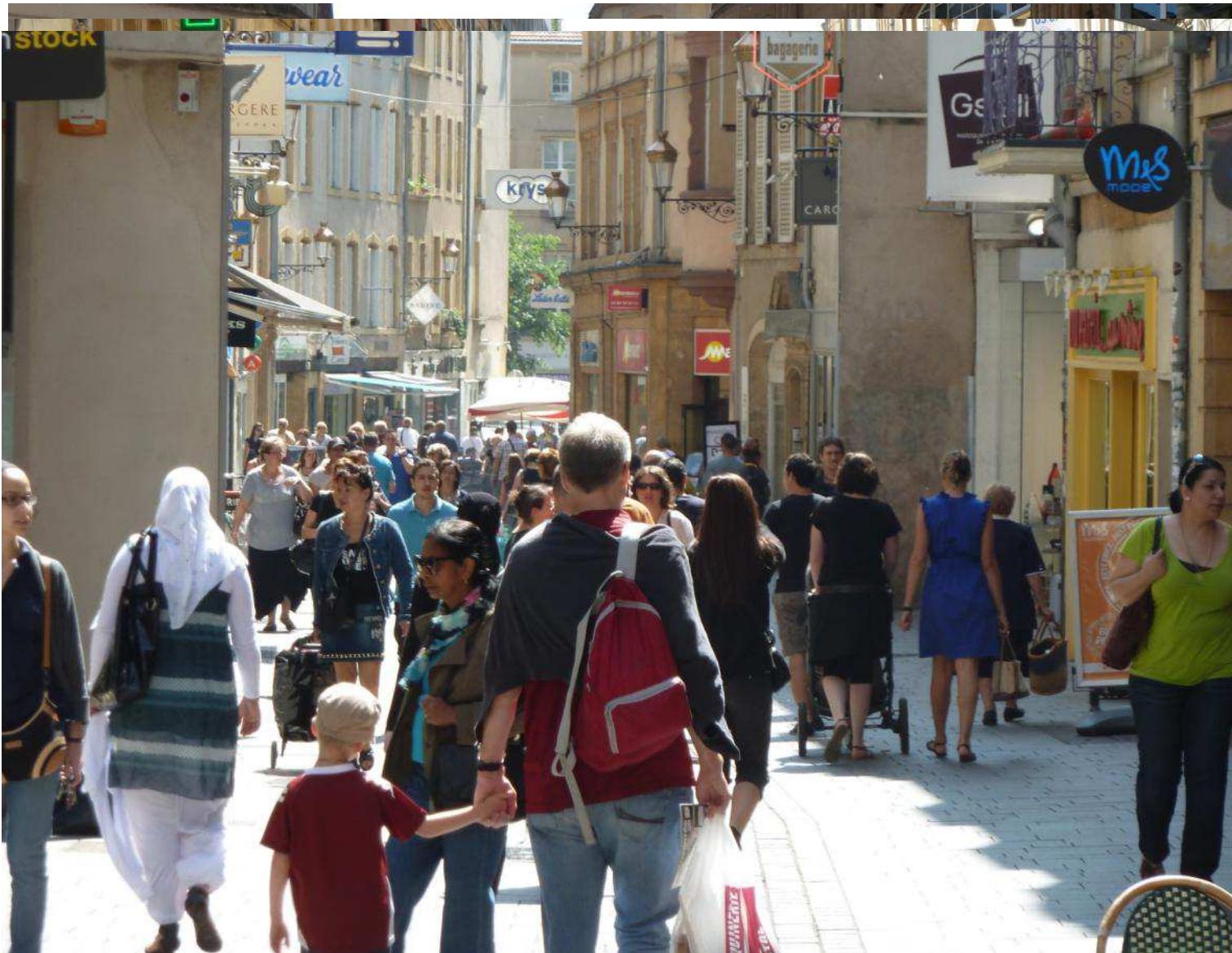
La rocade des boulevards



La zone piétonne

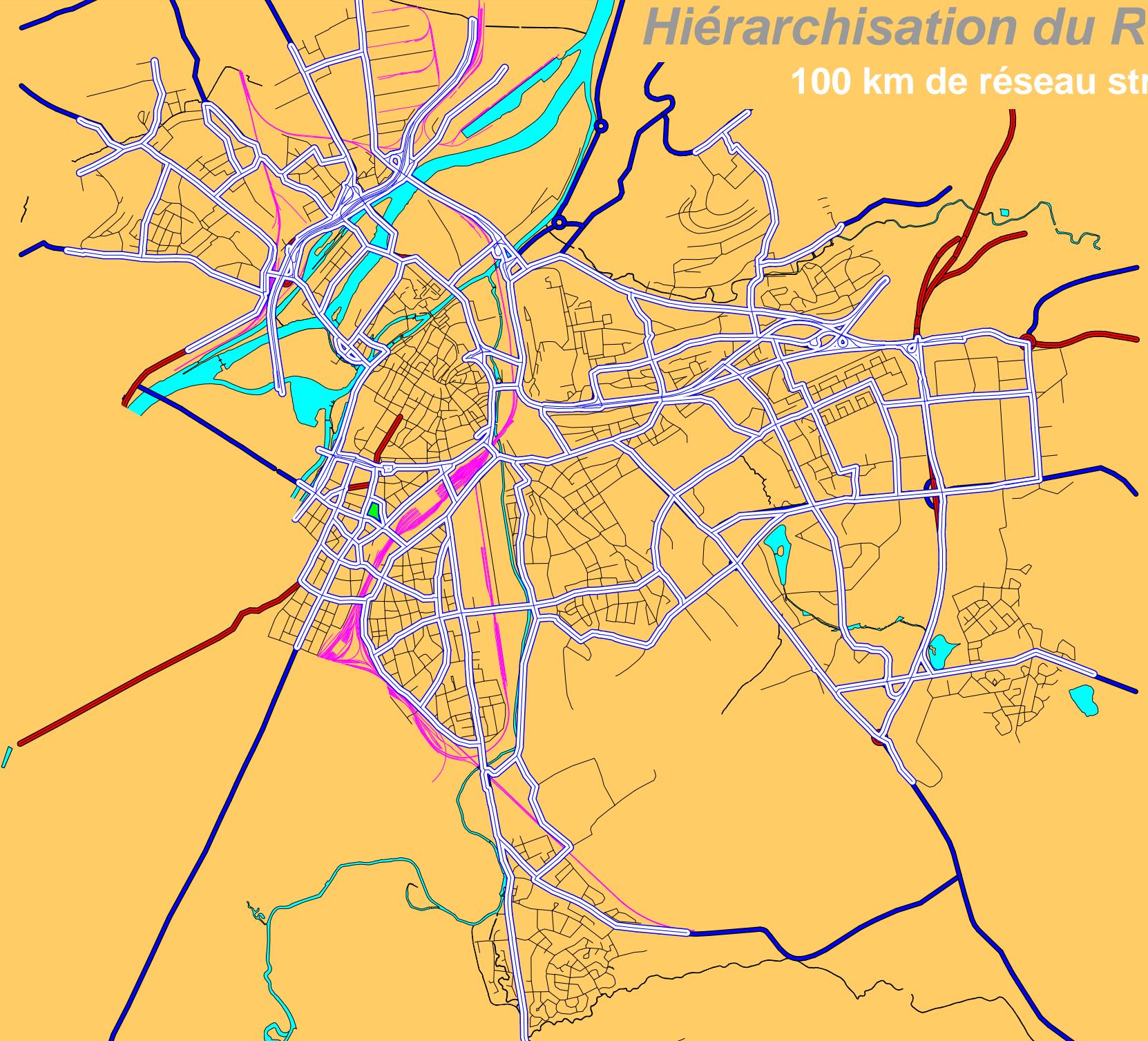


Zone piétonne



Hiérarchisation du Réseau

100 km de réseau structurant

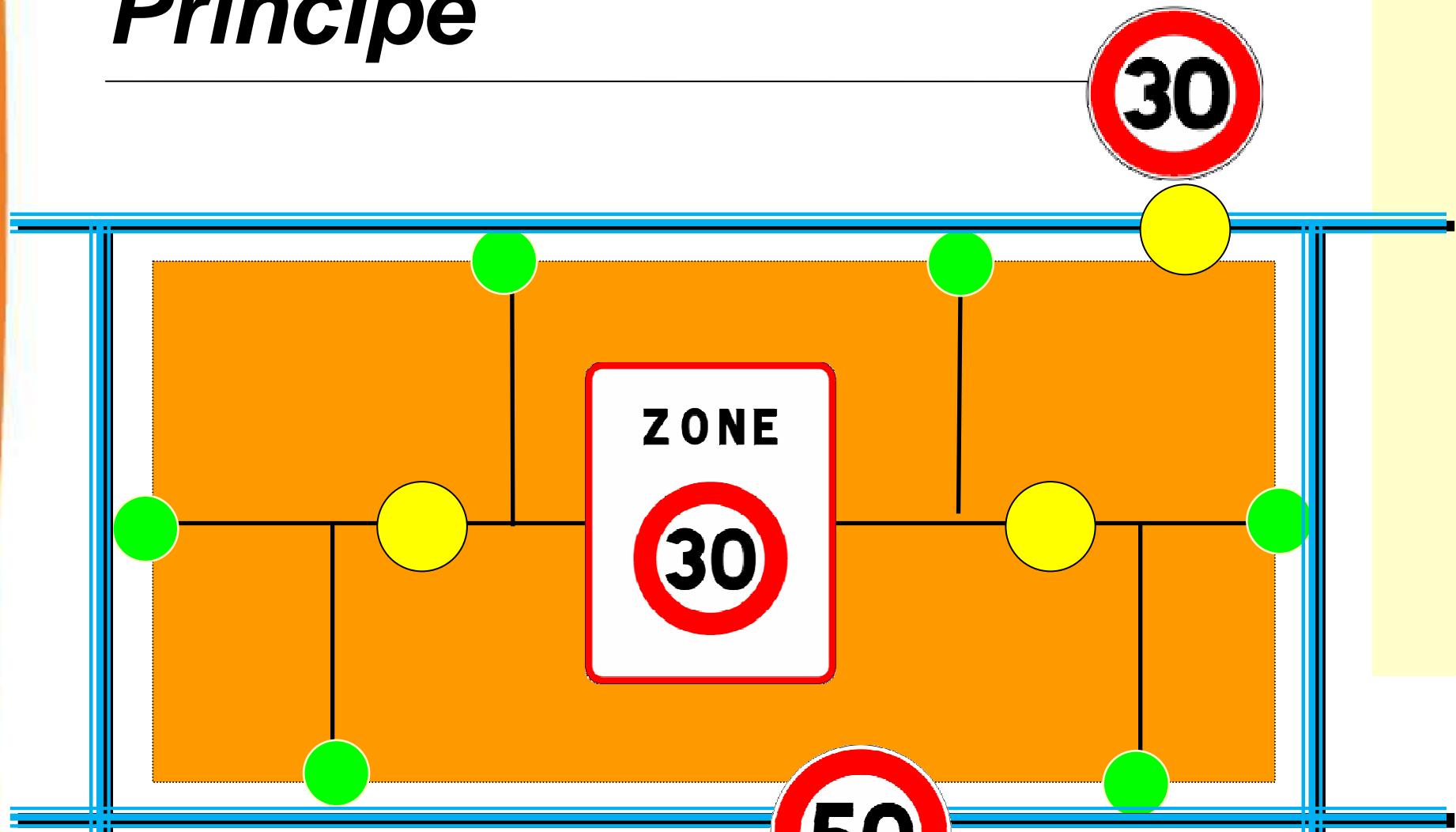


Déploiement des Zones 30

Une démarche structurée sur

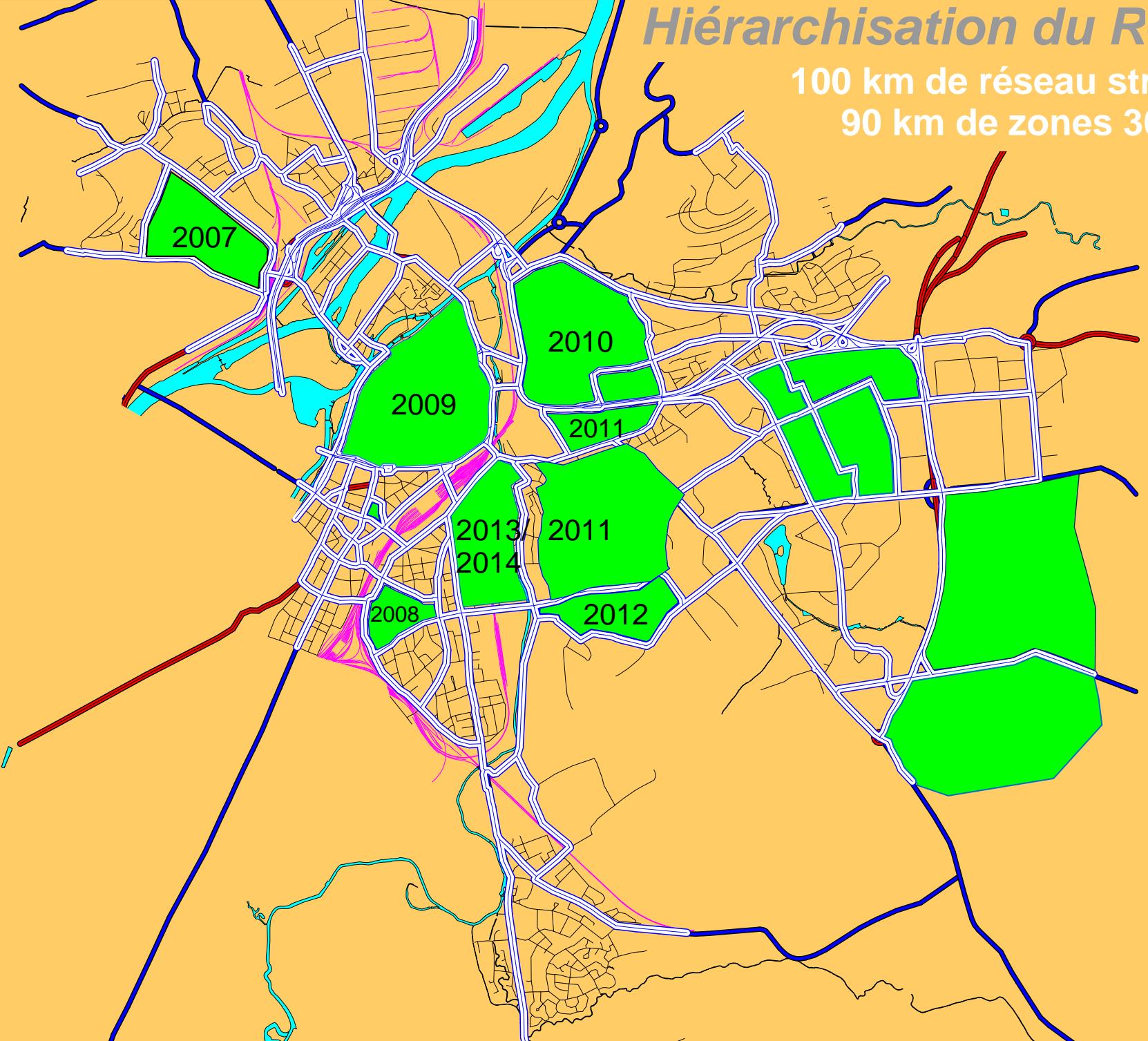
- ✓ Un principe d'aménagement
- ✓ Un déploiement progressif « îlot par îlot »
- ✓ Une visibilité unique
- ✓ Un budget annuel en moyenne de 300 000 €TTC
- ✓ Un travail de concertation avec la population
- ✓ Un plan de communication

Principe



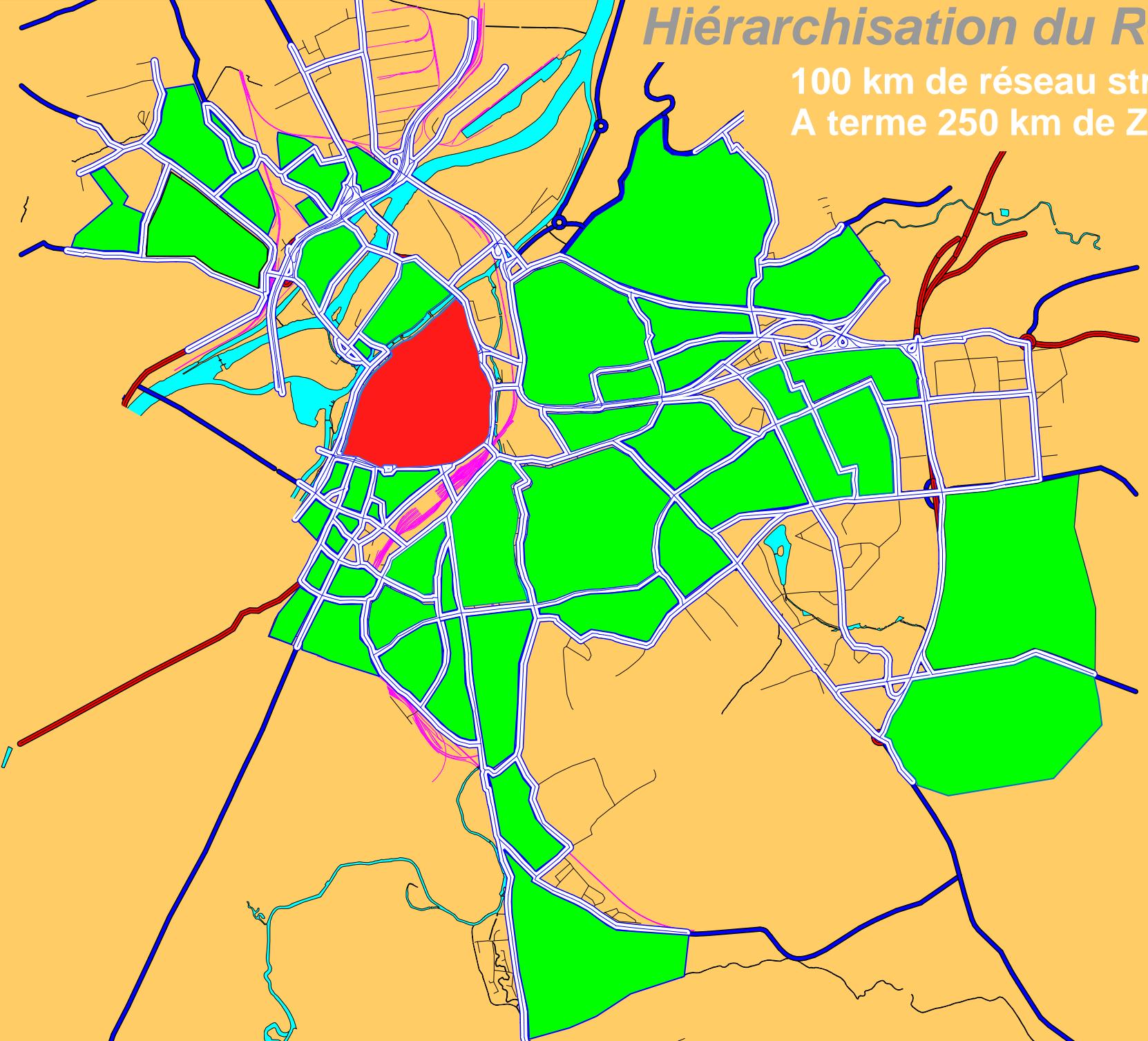
Hiérarchisation du Réseau

100 km de réseau structurant
90 km de zones 30 en 2011



Hiérarchisation du Réseau

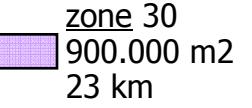
100 km de réseau structurant
A terme 250 km de Zones 30

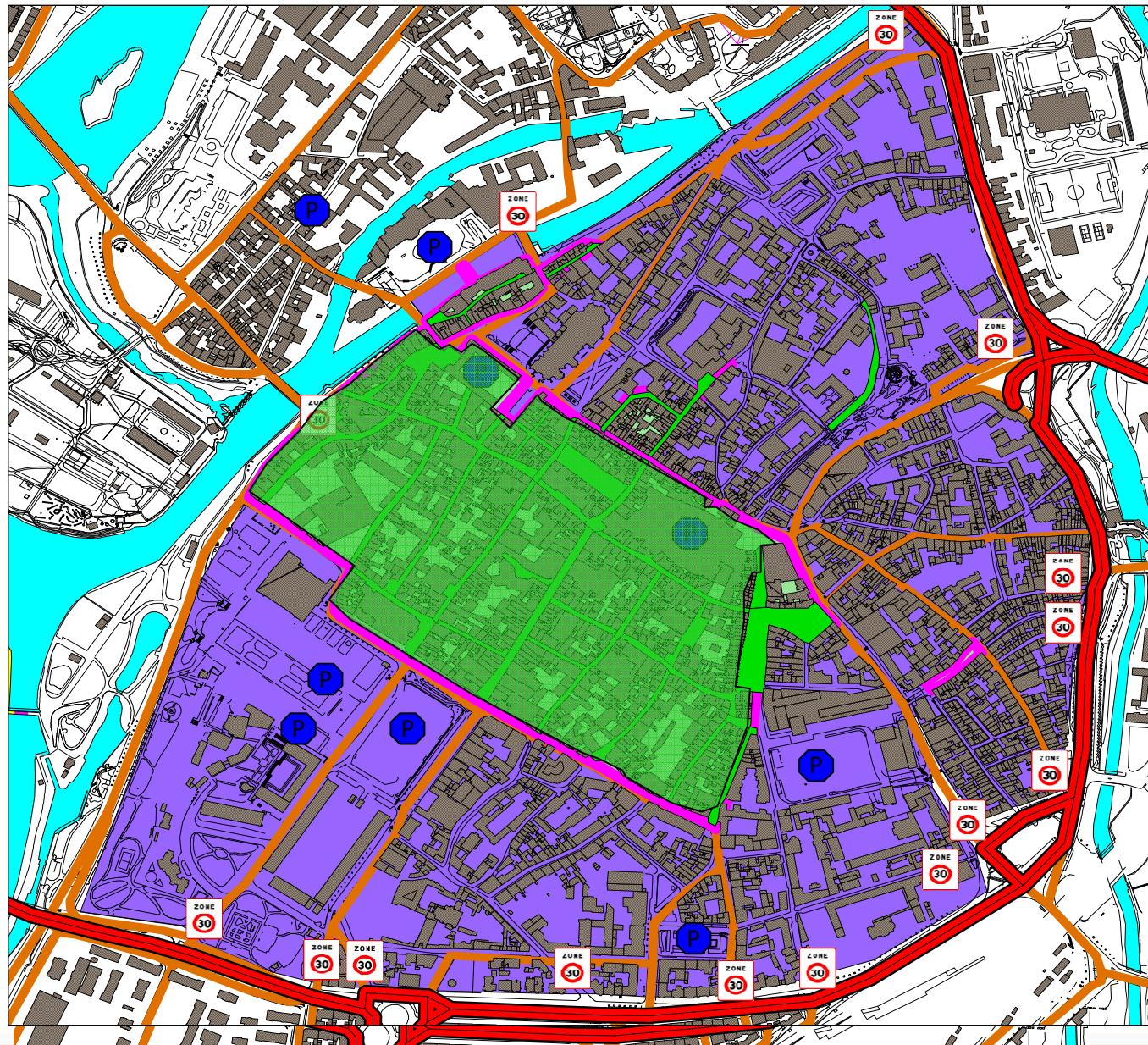


La zone 30 du centre Ville

Surface de la
zone piétonne :
280.000 m²

Surface de la
voirie piétonne :
54.000 m²
Linéaire de
voirie piétonne
4.500 m

 zone 30
 900.000 m²
23 km



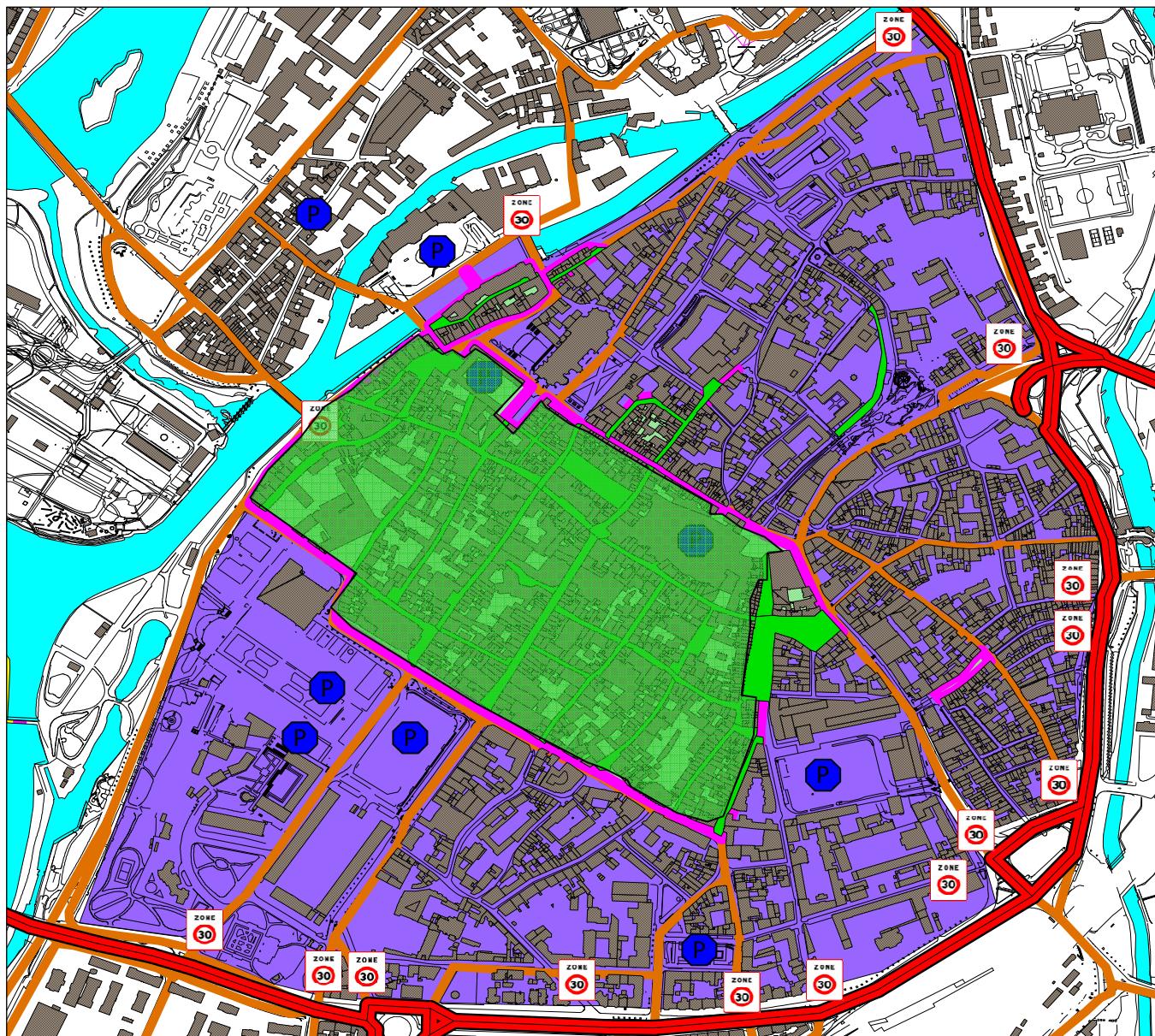
La zone 30 du centre Ville



La zone 30 du centre Ville



La zone 30 du centre Ville



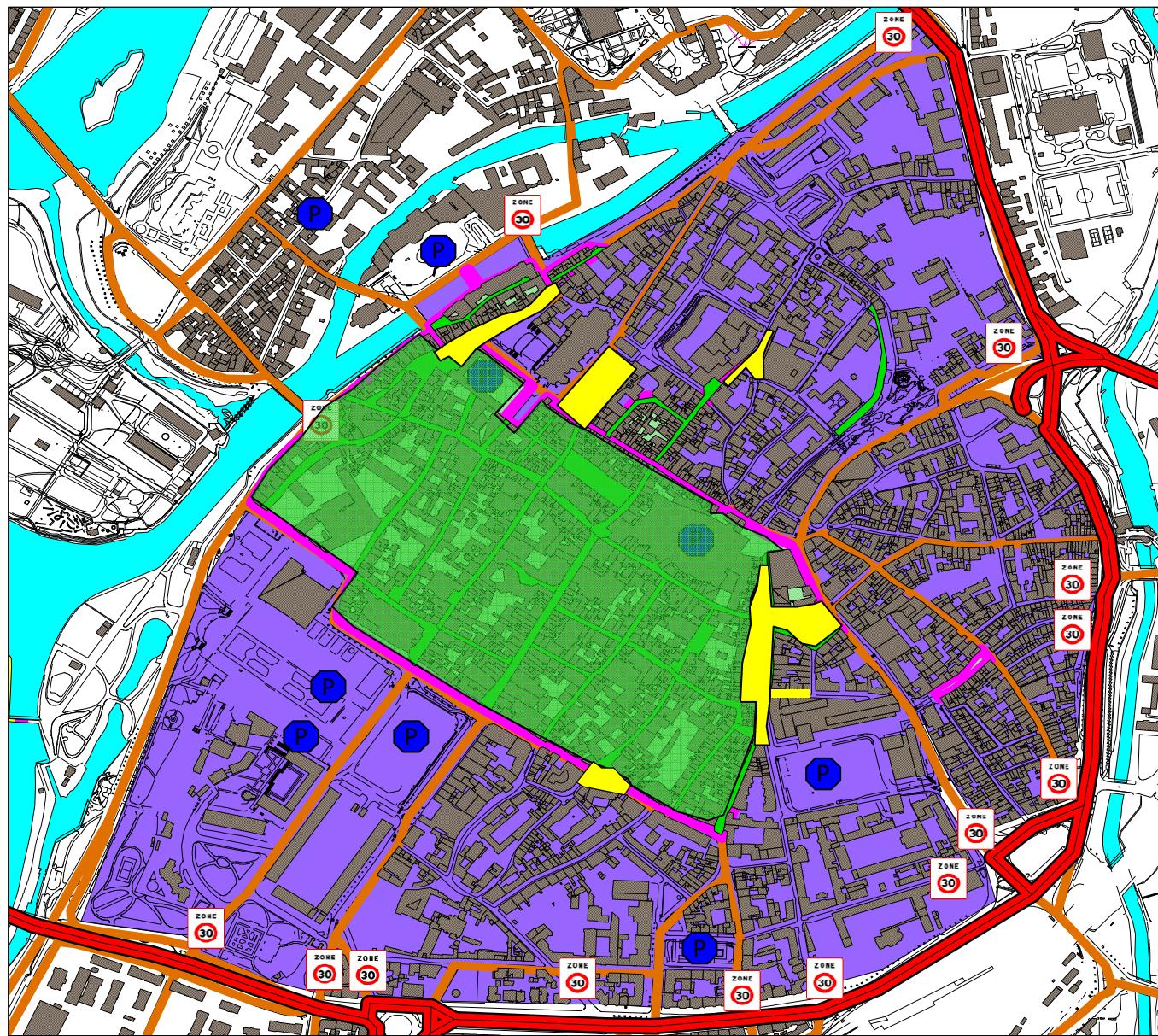
Surface de la zone piétonne :
280.000 m²

Surface de la voirie piétonne :
54.000 m²

Linéaire de voirie piétonne :
4.500 m

ZONE
30
zone 30
900.000 m²
23 km

5 zones de rencontres



Surface de la zone piétonne :
280.000 m²

Surface de la voirie piétonne :
54.000 m²

Linéaire de voirie piétonne
4.500 m

ZONE 30
900.000 m²
23 km

Zones de rencontre
20.000 m²

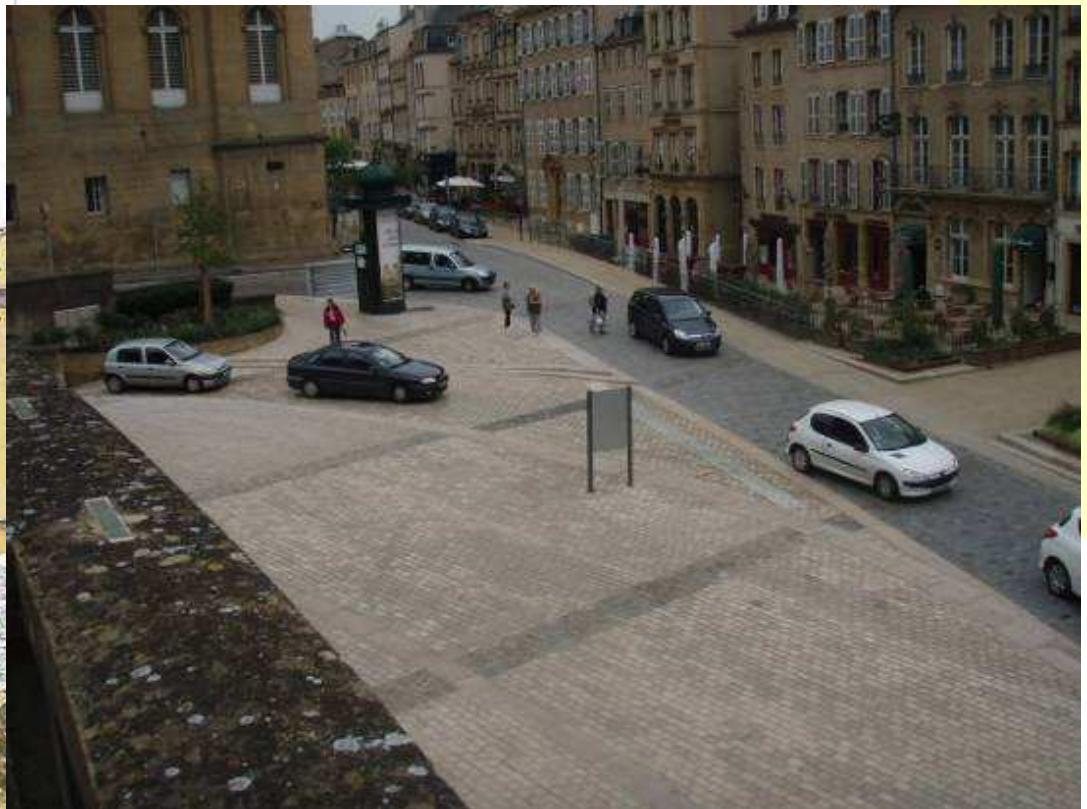
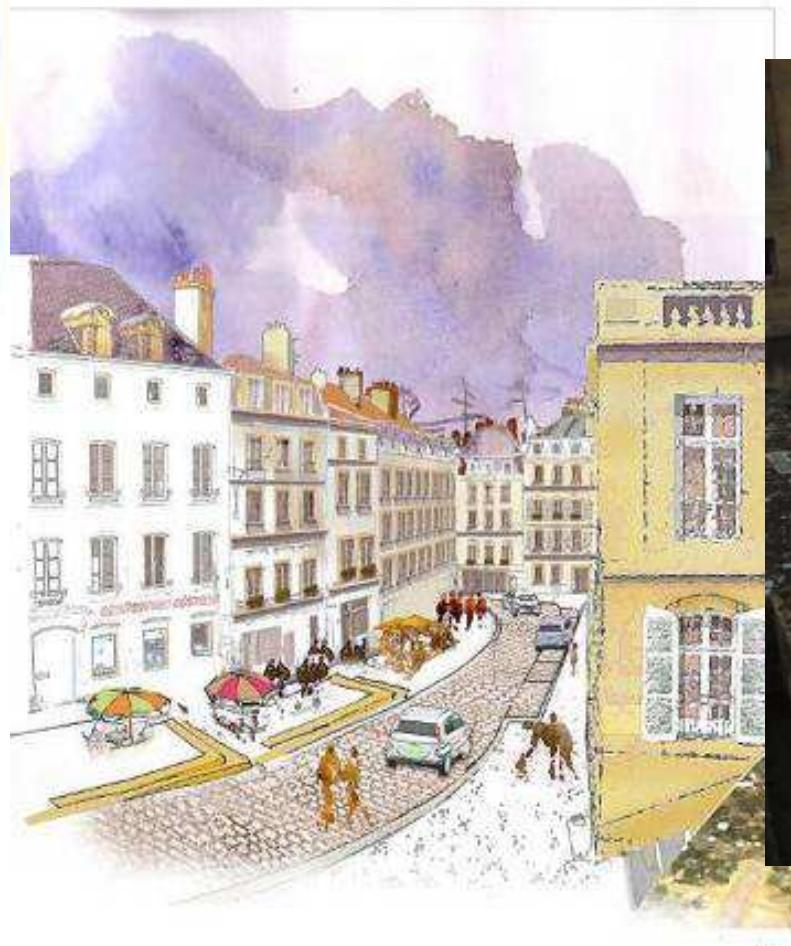
Quelques images ...

Place d'Armes



Quelques images ...

Place de Chambre



Quelques images ...

Place St Martin



Quelques images ...

Place St Louis



Avant travaux

Suivi d'évolution



Résultats et tendances

Sites	Trafic Avril 2011	< 20 Km/h	< 30 Km/h	< 40 Km/h
Chambre	7800	37 %	92 %	98 %
Ste Croix	685	53 %	96 %	99 %
St Louis	3000	23 %	78 %	95 %
St Martin	3850	13 %	70 %	94 %

Déploiement des Zones 30

Une démarche Concertée

Deux réunions organisées avec le Comité de Quartier

- Une première réunion technique sur les principes et les aménagements principaux.
- Un temps de travail laissé au Comité de Quartier pour analyser et être force de proposition.
- Une seconde réunion, présidée par l'élu de référence, pour la présentation définitive du projet.

Déploiement des Zones 30

Un plan de communication

Le Temps de Vivre



Zone 30 : Mode d'emploi

Zone 30 LE TEMPS DE VIVRE

Dans un esprit de développement durable et de convivialité, Metz a l'ambition d'apaiser progressivement la circulation dans ses quartiers.

Au cœur de la vie des quartiers, près des écoles, commerces et habitations, la vitesse est réduite à **30 km/h** pour accroître, dans le respect des plus fragiles, la mobilité de tous : piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés.

Un quartier plus sécurisant :

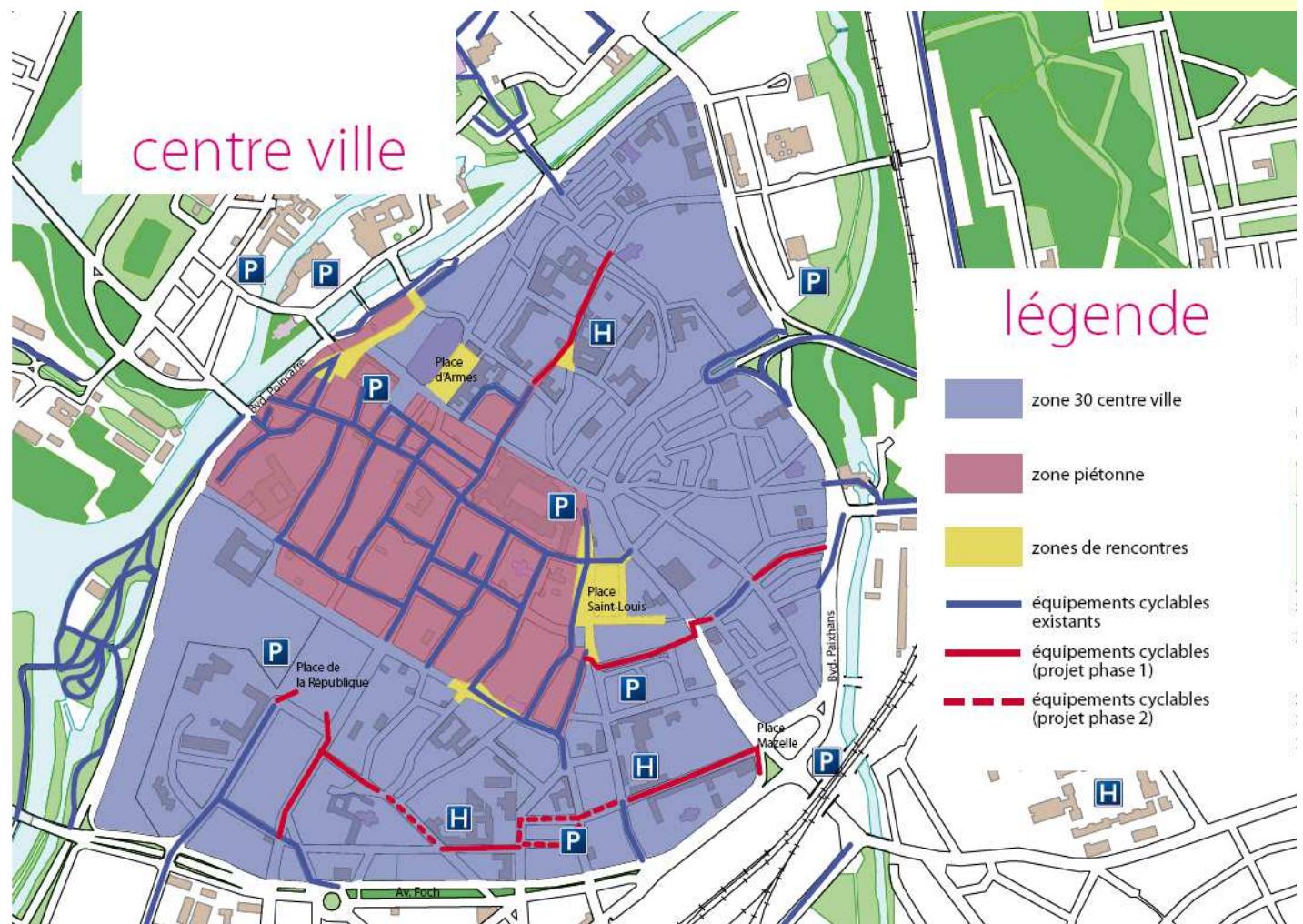
En réduisant sa vitesse, on réduit non seulement le risque d'accident mais aussi et surtout la gravité des accidents.



Plus important :

A 30 km/h, si un piéton surgit devant un automobiliste à 13 m, ce dernier s'arrêtera sans problème.

A 50 km/h, il ne pourrait pas le faire et heurterait le piéton



Zone 30 : Mode d'emploi



Ce que nous dit le Code de la Route :

Zone 30 : « section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».

(Article R110-2)

Les aménagements :

En Entrées-sorties de la zone 30

Chaque carrefour d'entrée ou de sortie de la zone 30 est traité par un revêtement de couleur et fait l'objet d'une signalisation verticale.

30KM/H, LA VILLE EST PLUS TRANQUILLE, PLUS ÉQUITABLE, PLUS MOBILE !

Dans la zone

Pour la sécurité de tous, des équipements destinés à modérer la vitesse ou à

améliorer la visibilité sont réalisés sur l'ensemble des points sensibles de la zone 30.

Vélo

Certaines des rues à sens unique seront ouvertes à double sens de circulation pour les cyclistes. Une signalisation spécifique l'indiquera. Le double sens cyclable est une voie à double sens dont l'un des sens est réservé aux cyclistes.

UN QUARTIER CONVIVIAL

UN QUARTIER DURABLE

UN QUARTIER CALME



INFOS PRATIQUES

Hôtel de Ville Signaler un problème

1, Place d'Armes sur le domaine public ?
B.P. 21025 numéro vert 0800 212 215

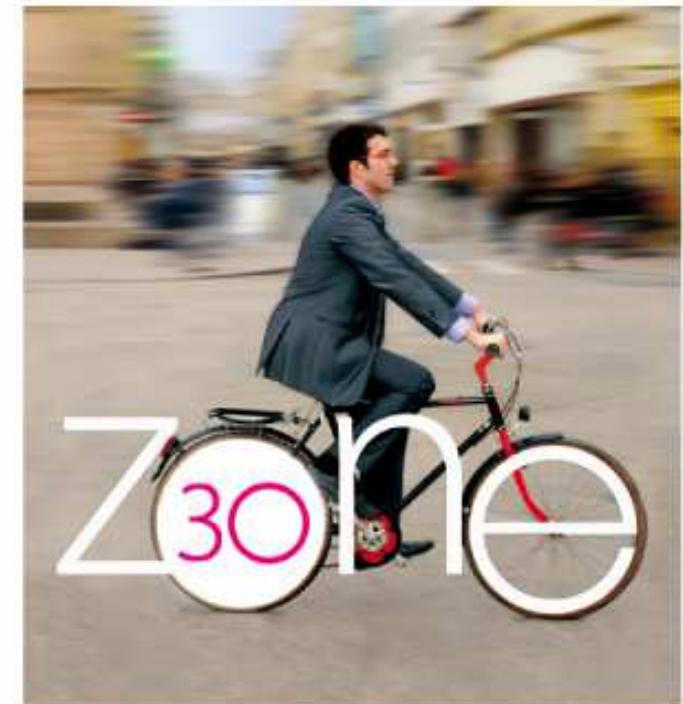
57036 Metz Cedex 1 Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00
tél : 03 87 55 50 00 14h00 - 17h30

Permanences de l'accueil Vendredi : 8h30 - 12h00

Du lundi au vendredi : 8h15 - 18h45

Samedi : 8h15 - 12h00

LOCATION DE VÉLOS



PRENONS LE TEMPS DE VIVRE

PHOTO : G. LAFAYETTE - M. BONNET

www.metz.fr



Zones de Rencontre : Mode d'emploi

Zone de liberté

Tous les usagers peuvent circuler dans les zones de rencontre. Les piétons peuvent traverser les voies et les utiliser en toute liberté sans contrainte de cheminement particulier.

Ils peuvent ainsi délaisser les trottoirs, les passages piétons et marcher ou traverser en tous points de la zone, **en restant prioritaires sur tous les autres usagers**.

Pour le piéton, la zone de rencontre est donc assez proche de la zone piétonne, pour la liberté que le

code de la route lui accorde.

Zone de respect

Les usagers de véhicules doivent respecter la limitation de vitesse à 20 km/h, afin de pouvoir céder la priorité à tout instant aux piétons et aux cyclistes. Cette vitesse faible est la seule compatible avec le respect et la sécurité de tous.

Les vélos

Les cyclistes peuvent généralement circuler en double sens sur les voies, en respectant la priorité du piéton et la signalisa-

tion éventuellement en place.

À Metz, toutes les voies concernées sont autorisées au double sens cyclable, en dehors de la place de Chambre où le sens unique reste de mise pour tous les usagers.

De nombreux équipements sont à disposition des cyclistes pour stationner leurs vélos (voir plan).



INFOS PRATIQUES

Hôtel de Ville **Signaler un problème sur le domaine public ?**
1, Place d'Armes
B.P. 21025

57036 Metz Cedex 1 **N° Vert** 0800 212 215

tél : 03 87 55 50 00

Du lundi au jeudi :

Permanences de l'accueil 8h30 - 12h00 14h00 - 17h30

Du lundi au vendredi : 8h15 - 18h45 Vendredi : 8h30 - 12h00

Samedi : 8h15 - 12h00

LOCATION DE VÉLOS



Zones de Rencontre : Mode d'emploi

Zone DE RENCONTRE

Code de la route,
code de la rue :

De nouvelles règles
pour un meilleur
partage de l'espace.

Le principe de prudence est entré dans le code de la route :

«Tout conducteur doit, à tout moment adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation» et notamment les usagers les plus vulnérables.

voie, un ensemble de voies, ou une place sur laquelle les piétons bénéficient d'une priorité absolue sur l'ensemble des autres modes de déplacement.



Signalisation

A chaque entrée de la zone de rencontre, un nouveau panneau vient préciser la règle du jeu et affiche la limitation de vitesse à 20 km/h. La réglementation prend effet au niveau du panneau.

Elle s'applique jusqu'à rencontrer un panneau de fin de zone

Zone de transition

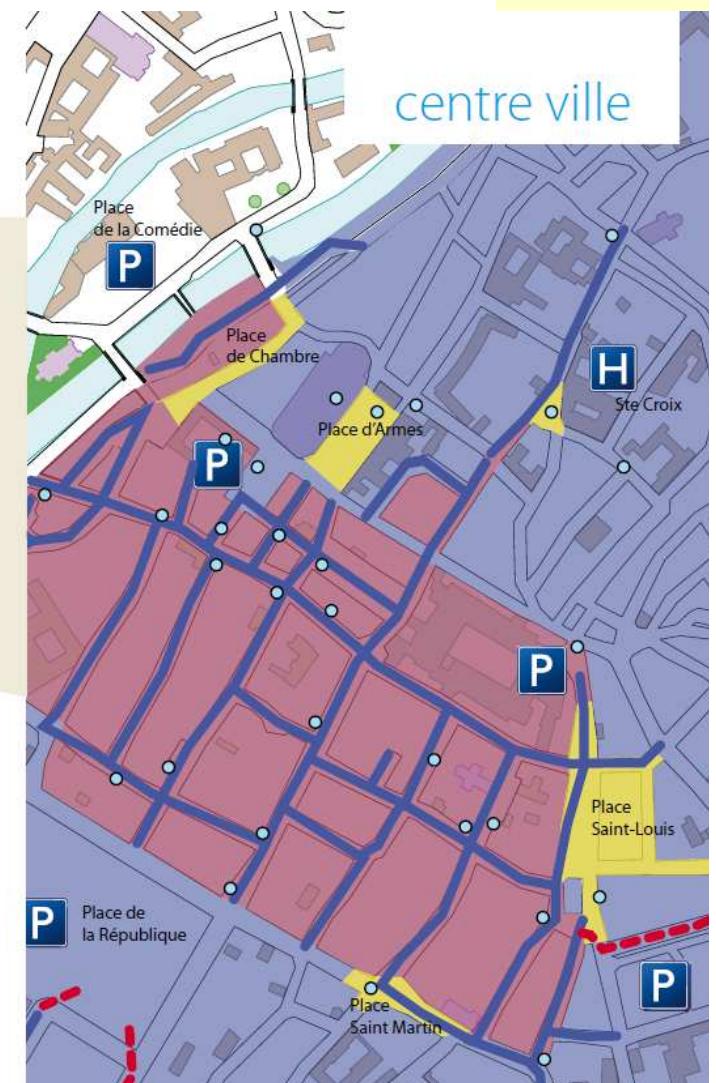
Dans la logique de modération de la circulation qui s'engage sur Metz, les zones de rencontre occupent une place particulière. Véritables espaces de transition entre le plateau piétonnier et la zone 30 du centre ville, elles traduisent la volonté de donner aux piétons et aux modes doux en général, toute leur importance dans les déplacements.

Circulation et stationnement

Dans le principe de prudence réaffirmé dans le code de la route, ces espaces sont des lieux privilégiés où la priorité absolue est conférée aux piétons. Cela doit permettre de rendre la ville plus conviviale, plus confortable et plus sûre, pour ses habitants comme pour tous ses usagers de passage.

légende

- zone 30 centre ville
- zone piétonne
- zones de rencontres
- équipements cyclables existants
- équipements cyclables (projet phase 1)
- équipements cyclables (projet phase 2)
- stationnement vélo



M CIRCULATION

Zone 30

PRENONS LE TEMPS DE VIVRE

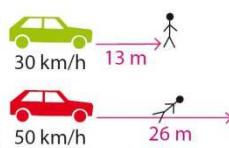
Dans un esprit de développement durable et de convivialité, Metz a choisi d'apaiser progressivement la circulation dans ses quartiers. Après un premier secteur du Sablon passé en zone 30 cet été, c'est au tour du centre-ville d'appliquer la mesure, sur un périmètre inscrit entre la rocade des boulevards et le bras mort de la Moselle.

Au cœur de cette initiative, l'idée est d'améliorer la qualité de vie des riverains et des usagers qui pourront s'approprier la ville différemment. Cela vaut notamment pour les cyclistes qui seront autorisés à se déplacer dans les deux sens dans la plupart des rues. À 30 km/h, il y a moins de nuisances sonores, moins de pollution et moins d'accidents. Le partage de la voirie entre piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés est plus facile, la circulation devient plus fluide.

LES ZONES 30 S'ÉTENDENT

Après deux premiers secteurs à Devant-les-Ponts et au Sablon, la réglementation des zones 30 s'applique maintenant au centre-ville où les travaux d'aménagement et de signalisation sont en cours. 23 km de voirie seront concernés par cette opération d'ici le printemps 2010. Au total et sur l'ensemble de la ville, 62 km auront été intégrés en zone 30 à cette échéance. Concernant les vélos, la rue d'Asfeld sera immédiatement ouverte en double sens. D'autres itinéraires cyclables seront prochainement aménagés. Ils font actuellement l'objet d'une concertation

auprès d'usagers pour déterminer les voies les plus propices à cette solution qui apporte un plaisir indéniable aux cyclistes.



ZONES DE RENCONTRE, UN AN DÉJÀ

L'heure est au bilan pour les zones de rencontre. Un an après leur mise en place, des études statistiques révèlent dans l'ensemble un très bon respect de ces nouvelles règles de circulation. Véritables « zones tampon », elles ont été aménagées dans l'optique de parvenir à un équilibre entre les différents usagers partageant un même espace de circulation. Pratiquement considérées comme des zones piétonnes, la vitesse y est limitée à 20 km/h sur cinq sites principaux : la place de Chambre, la Place d'Armes, la place Saint-Louis / Saint-Simplice et la place Sainte-Croix. Leur premier anniversaire sera célébré le 19 janvier prochain lors d'une conférence de presse à l'Hôtel de Ville.

EMILIE GEORGE



> 3 questions à...



René Darbois,
Adjoint au Maire chargé de l'écologie et du déplacement

Quel est l'apport des zones 30 pour la Ville ?

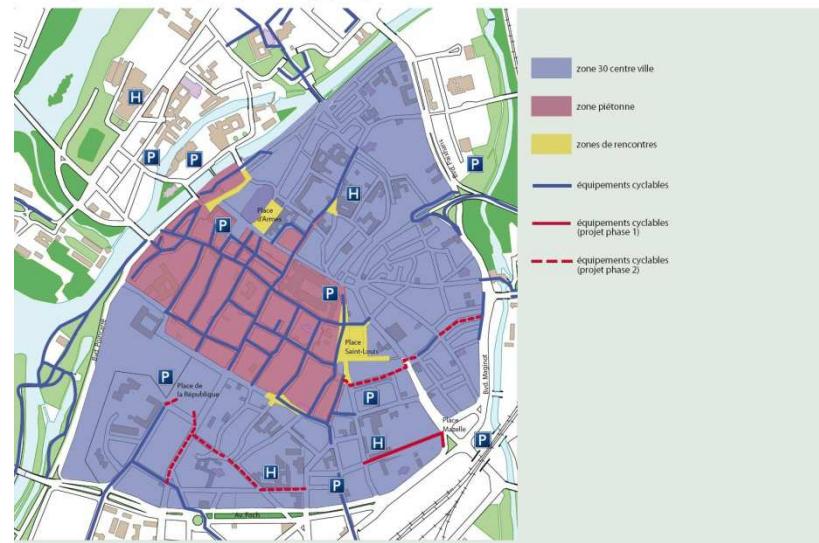
Le but est d'apaiser la circulation automobile en ville de manière à donner plus de confort et de sécurité aux autres usagers. Passer de 50 à 30 km/h n'est pas du temps perdu, il ne s'agit que de quelques fractions de secondes en plus sur un parcours permettant de réduire le bruit et la pollution.

Un an après la mise en place des zones de rencontre, quel bilan tirez-vous ?

Globalement, les vitesses ont baissé. Les services techniques ont effectué des mesures au printemps et à l'automne qui montrent que la plupart des véhicules roulent à moins de 30 km/h. Les automobilistes jouent le jeu : ils lèvent le pied. Et les piétons commencent à se réapproprier les places messines.

Comment voyez-vous la Ville dans cinq ans ?

Nous entrons résolument dans une ville du XXI^e siècle, plus apaisée, où la circulation fonctionne mieux. Les riverains retrouvent le goût d'être en ville, grâce au développement de l'écomobilité et des transports en commun. Enfin tous les quartiers messins bénéficieront des aménagements « zone 30 ». Ça change la ville, ça change la vie...



janvier 2010 | metz magazine 23

**30 km/h, la ville est + tranquille,
+ équitable**

et + mobile !



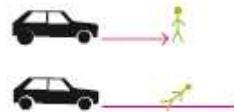
Dans un esprit de développement durable et de convivialité, Metz a l'ambition d'apaiser progressivement la circulation dans ses quartiers. Au cœur de la vie des quartiers, près des écoles, commerces et habitations, la vitesse est réduite à 30km/h pour accroître, dans le respect des plus fragiles, la mobilité de tous : piétons, cyclistes et automobilistes.

Les ZONE 30



Un quartier plus sécurisant

En réduisant sa vitesse, on réduit non seulement le risque d'accident mais aussi et surtout la gravité des accidents.



Plus important :

Dans le premier cas, si un piéton surgit devant lui à 13 m, il s'arrêtera sans problème. A 50 km/h, il ne pourrait pas le faire et heurterait le piéton à une vitesse encore égale à ... 50 km/h, car il n'aura encore pas commencé son freinage.



Un quartier de convivialité

convivialité

Capaisement de la circulation améliore le cadre de vie. Le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement est plus facile et la circulation plus fluide.

Un quartier durable

durable

La qualité de vie des habitants du quartier est améliorée car réduire la vitesse, c'est également réduire le bruit, les rejets polluants et notamment le gaz carbonique qui contribue au réchauffement de la planète.

Ce que nous dit le Code de la Route (Article R110-2)

Zone 30 : « section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».

Descriptif des aménagements



En Entrées-sorties de la Zone 30

Vélo

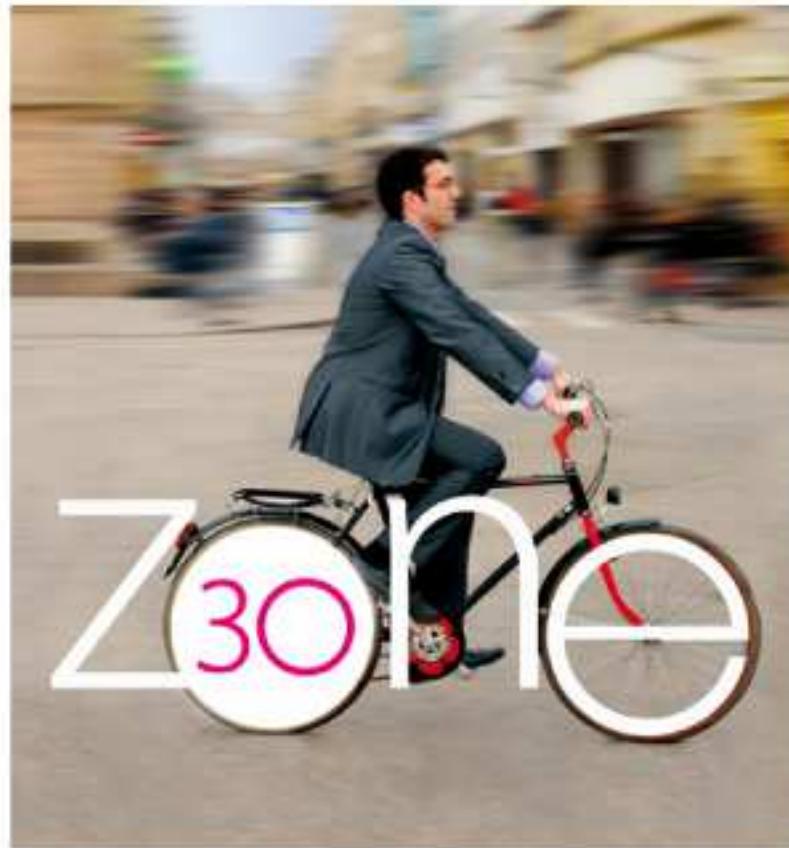
Chaque carrefour d'entrée ou de sortie de la zone 30 est traité par un revêtement de couleur et fait l'objet d'une signalisation verticale.

Dans la zone

Pour la sécurité de tous, des plates formes surélevées ainsi que des dégagements de visibilité ont été réalisés sur les carrefours qui connaissent des situations de dangers.



Merci de votre attention



PRENONS
LE TEMPS DE VIVRE

www.metz.fr

M
metz